Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260322-2026_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 22/03/2026

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage de la convocation
17/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 18

Votes
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Réf	2026/018

L'an 2026 et le 22 mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du conseiller le plus âgé, M. LE BADEZET André ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, Mme PETTON Lucile, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme AABI Delphine (procuration à MAHO Jessie).

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : Mme PETTON Lucile

Objet de la délibération : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum

CONSIDÉRANT QU'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide

- **DE CRÉER** 5 postes d'adjoints au maire.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,